

Au 1^{er} juillet 2026, + 5,2 % de personnes détenues sur un an

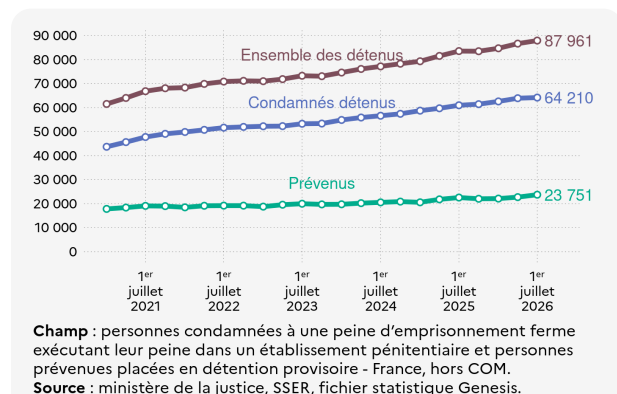
Evan Le Bihan
Jérôme Moreau

Les statistiques de milieu fermé, publiées tous les trimestres, décrivent la population pénitentiaire selon différents axes : statut pénal, caractéristiques sociodémographiques, types d'infraction, durée de la peine, etc. Cette publication présente quelques indicateurs issus de ces statistiques sur un périmètre France hors collectivités d'outre-mer (COM), sauf mention contraire. L'ensemble des indicateurs est disponible sur la [page dédiée](#) à ces statistiques, y compris ceux relatifs aux COM.

89 500 personnes détenues en France, y compris COM

Au 1^{er} juillet 2026, 89 500 personnes sont détenues en France, y compris COM. Parmi elles, 1 500 personnes sont détenues au sein d'un établissement des COM (Nouvelle-Calédonie et Polynésie française). Ainsi, 88 000 personnes sont détenues en France, hors COM. Parmi ces dernières, 64 200 sont condamnées et 23 800 sont prévenues. Le nombre total de détenus augmente de 5,2 % sur un an et de 1,5 % sur un trimestre. Sur 12 mois, le nombre de condamnés est en hausse de 5,3 %. Celui des prévenus s'accroît de 5,2 %. Au cours du deuxième trimestre, 18 000 personnes ont été placées en détention provisoire, soit une augmentation de 6,8 % sur un trimestre.

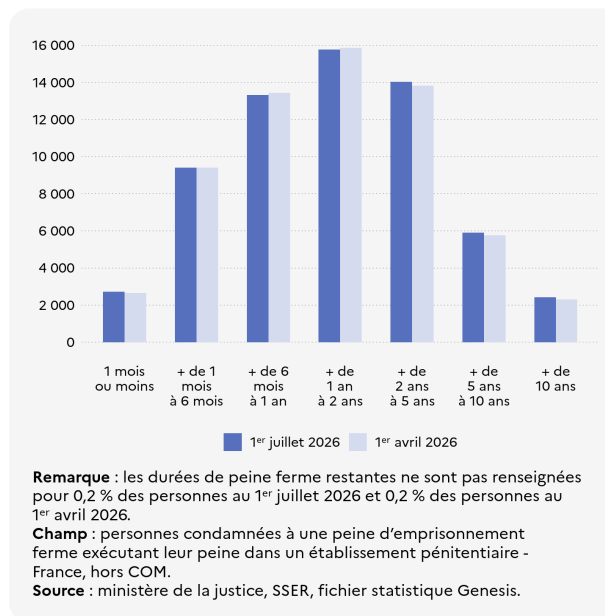
Figure 1. Évolution du nombre de détenus



2 700 personnes condamnées détenues libérables dans le mois

Au 1^{er} juillet 2026, 55 200 personnes condamnées sont détenues pour une durée de 5 ans ou moins, soit + 4,2 % sur une année et une stabilité par rapport au début du trimestre précédent. Parmi celles-ci, 2 700 vont finir de purger leur peine dans le mois. À l'opposé, 2 400 personnes ont une peine à exécuter d'encore au moins 10 ans. Les durées de peine restantes ne tiennent pas compte d'éventuels diminutions ou allongements ultérieurs (réduction de peine, nouvelle condamnation, etc.).

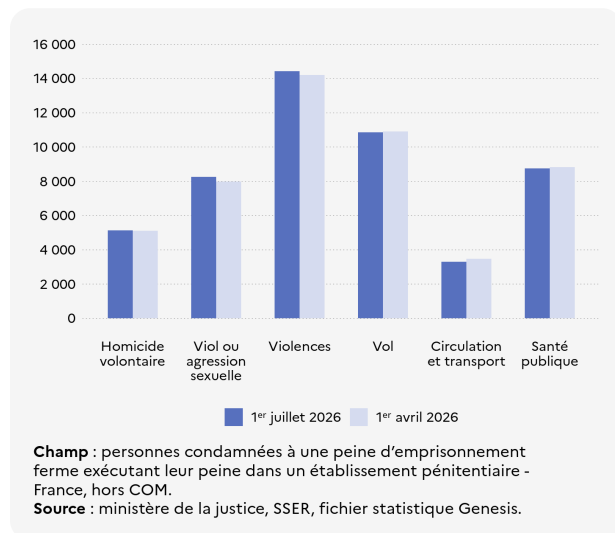
Figure 2. Condamnés détenus par durée de peine ferme restante (reliquat)



13 400 personnes condamnées détenues pour homicide volontaire, viol ou agression sexuelle

La plupart des personnes détenues sont condamnées pour les six catégories d'infraction principale suivantes : homicide volontaire, viol ou agression sexuelle, violence, vol, infraction à la santé publique et celles liées à la circulation et au transport. Concernant les faits les plus graves, 5 150 personnes détenues sont condamnées pour homicide volontaire (+ 0,9 % par rapport au début du trimestre précédent) et 8 300 pour viol ou agression sexuelle (+ 3,2 %).

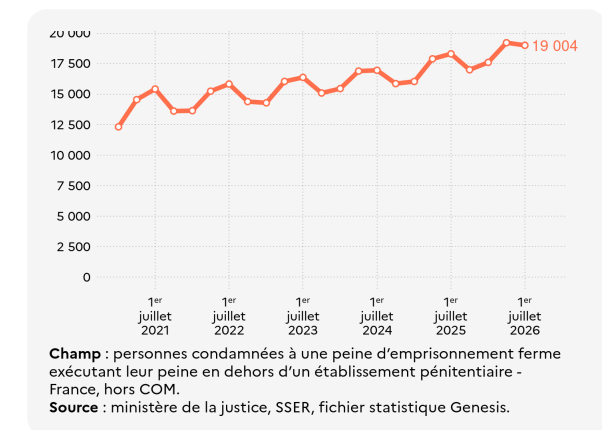
Figure 3. Condamnés détenus selon les six catégories d'infraction principale les plus fréquentes



19 000 personnes exécutent leur peine d'emprisonnement ferme en dehors d'un établissement pénitentiaire

Au 1^{er} juillet 2026, 19 000 personnes condamnées à une peine d'emprisonnement ferme sont non détenues. Celles-ci exécutent leur peine d'emprisonnement ferme en dehors d'un établissement pénitentiaire dans le cadre d'un aménagement de peine : à domicile sous surveillance électronique ou en placement à l'extérieur dans une structure habilitée. Leur nombre augmente de 3,8 % sur un an. L'évolution est saisonnière, avec une hausse en début d'année et une diminution durant l'été.

Figure 4. Évolution du nombre de condamnés non détenus



Source et définitions

Source des données

Les statistiques trimestrielles de milieu fermé sont produites à partir de l'exploitation des données des fichiers statistiques Genesis (Gestion nationale des personnes écrouées pour le suivi individualisé et la sécurité). Ces données sont issues de l'application du même nom utilisée par l'administration pénitentiaire pour assurer la gestion et le suivi de la population pénitentiaire. Cette population regroupe les personnes condamnées à une peine d'emprisonnement ferme et celles placées en détention provisoire. Une [fiche source](#) fournit une description plus complète du fichier statistique Genesis.

Périmètre

Les statistiques trimestrielles de milieu fermé portent sur les personnes condamnées exécutant une peine d'emprisonnement ferme, qu'elles soient détenues dans un établissement pénitentiaire (maison d'arrêt, centre de détention, maison centrale, centre de semi-liberté, etc.) ou non détenues dans le cadre d'un aménagement de peine, ainsi que sur les personnes prévenues placées en détention provisoire. Le périmètre géographique pour cette publication est celui de la France hors collectivités d'outre-mer, sauf mention contraire.

Définitions

Condamné

Personne jugée et reconnue coupable d'une infraction et dont la condamnation est devenue définitive. Seules sont comptées les personnes condamnées à une peine d'emprisonnement ferme pour un délit ou un crime. Un condamné peut être détenu dans un établissement pénitentiaire ou non détenu s'il effectue sa peine à domicile sous bracelet électronique ou dans le cadre d'un placement à l'extérieur. Lorsque l'infraction principale pour laquelle une personne a été condamnée est un crime, on dit que cette personne est un condamné criminel. S'il s'agit d'un délit, on parle de condamné correctionnel. La notion de condamné intègre les personnes condamnées définitivement dans une affaire et prévenues dans une autre (condamné-prévenu).

Détenu

La population des détenus se compose des personnes condamnées à une peine d'emprisonnement ferme qui exécutent leur peine au sein d'un établissement pénitentiaire (maison d'arrêt, centre de détention, maison centrale, centre de semi-liberté, etc.) et des prévenus qui sont incarcérés dans le cadre de la détention provisoire.

Infraction principale

Lorsqu'une personne commet plusieurs infractions, elle peut faire l'objet d'une seule condamnation pour l'ensemble des infractions ou de plusieurs condamnations. Dans le premier cas, l'infraction

considérée comme principale est déterminée à partir d'un ensemble de règles de priorisation basées sur :

- la sévérité des peines prononcées
- le type d'infraction, crime ou délit, avec une priorité donnée au crime
- les peines encourues, qui sont les peines maximales prévues par les textes
- la nature de l'infraction (cf. nomenclature [NATINF](#))

Dans le second cas, l'infraction considérée comme principale est celle en lien avec la condamnation la plus sévère.

Non détenu

La population des non détenus se compose des personnes condamnées à une peine d'emprisonnement ferme qui exécutent leur peine en dehors d'un établissement pénitentiaire, à domicile sous surveillance électronique ou en placement à l'extérieur.

Prévenu

Personne qui n'a pas encore été jugée ou qui a été jugée et condamnée, mais dont la condamnation n'est pas définitive. C'est le cas, par exemple, lorsqu'une personne fait appel d'une décision rendue par un tribunal. Les prévenus peuvent être détenus dans un établissement pénitentiaire ou non détenus. Lorsqu'ils sont détenus, ils sont placés en détention provisoire. Dans les statistiques trimestrielles de milieu fermé, seuls les prévenus détenus sont comptabilisés.

Pour en savoir plus

- [Le Bihan E., Moreau J., Au 1er avril 2026, + 6,3 % de personnes détenues sur un an, Infos Rapides Justice n°38, avril 2026, SSER](#)
- [Dorion C., Une légère hausse des aménagements de peine en sortie de prison en 2025, Infos Rapides Justice n°36, mars 2026, SSER](#)
- [Kenné Y., Maugis S., 50 000 personnes condamnées et en prison fin 2021, décembre 2022, Infostat Justice n°190, SDSE](#)

Découvrez nos collections

- Infos Rapides Justice
- Infostat Justice
- Dossier Méthode
- Chiffres clés de la Justice
- Références Statistiques Justice
- Rapport d'études

[Site Internet du SSER](#)



Les données des figures associées à cette publication sont disponibles sur le site internet du SSER :

<https://www.justice.gouv.fr/documentation/etudes-et-statistiques/statistiques-trimestrielles-milieu-ferme>